

REGLEMENT DU PROGRAMME JEUNE GENETIQUE 2023

Le Programme Jeune Génétique du stud-book Poney Français de Selle (PFS) a pour but de valoriser les jeunes étalons qui se sont démarqués à 3 ans (sauf exceptions) par leurs prestations lors des finales du National d'élevage PFS, et d'inciter à leur utilisation afin d'induire une réduction des intervalles générationnels et d'accentuer ainsi le progrès génétique de la race PFS.

Pour certains étalons choisis par l'ANPFS, cette incitation à l'utilisation des meilleurs étalons des jeunes générations pourra se traduire, pour la saison de monte 2023, par une aide à la congélation de leur semence ayant pour objectif une diffusion de ces étalons plus large au niveau territorial et à moindre coût pour les éleveurs qui les utiliseront.

I / Conditions d'éligibilité

Les étalons approuvés inscriptibles au programme Jeune Génétique 2023 doivent appartenir à la race Poney Français de Selle et être âgés de 2, 3, 4, ou 5 ans à l'automne 2022. Les 3 ans doivent avoir participé à la session de testage organisée par l'ANPFS, qui se déroule chaque année à l'automne, où ils auront été évalués et caractérisés grâce à l'aide de cavaliers et d'experts délégués par l'ANPFS.

Tous doivent respecter les toises maximum de 1,45 m non ferré pour un 2 ans, et de 1,48 m non ferré pour les 3 ans et plus (avec une tolérance de 1 cm en plus pour la ferrure). S'il souhaite inscrire son étalon au programme Jeune Génétique 2023, un propriétaire devra toutefois être adhérent de l'ANPFS pour l'année 2023.

ANPFS - La Colonie - Parc Equestre Fédéral - 41600 Lamotte-Beuvron





II / Promotion des étalons

Les étalons du programme Jeune Génétique 2022-2023 seront valorisés, en amont et pendant la saison de monte 2023, sur plusieurs supports de communication de l'ANPFS :

- a. Site internet
- b. Bulletins d'information
- c. Réseaux sociaux
- d. Guide des Etalons de la Jeune Génétique
- e. Magazine annuel « PFS Le Mag »

Cette promotion est effectuée gracieusement, ou à tarif préférentiel.

En contrepartie, les propriétaires des étalons concernés devront s'acquitter d'une redevance pour chaque poulain issu de l'année de monte durant laquelle l'étalon était inscrit au Programme Jeune Génétique (voir article VI, « Redevance par poulain né »).

III / Surprime

Tous les foals issus d'un étalon du programme Jeune Génétique 2023 se présentant au National PFS 2024 et 2025 se verront distribuer une surprime.

IV / L'aide à la congélation

Afin de favoriser leur diffusion au niveau territorial et à moindre coût pour les éleveurs, avec pour objectif l'augmentation du progrès génétique de la race, l'ANPFS proposera, sans caractère d'obligation, à une quinzaine d'étalons très majoritairement âgés de 3 ans en 2022 une aide financière à la congélation de la semence.

ANPFS - La Colonie - Parc Equestre Fédéral - 41600 Lamotte-Beuvron



anpfs



IV - 1 / Mode de sélection

Chaque étalon de 3 ans approuvé lors du National PFS 2022 aura reçu à l'issue de son approbation plusieurs notes : les notes obtenues lors du National PFS qui a lieu en été, et les notes distribuées lors de la session de testage à l'automne.

Ces notes auront valeur d'indication pour la commission d'élevage, qui pourra prendre en considération également dans son choix des critères complémentaires jugés importants pour le programme d'élevage PFS (BPO, lignée maternelle, diversité génétique, composition raciale, qualités particulières). Certains autres éléments pourront être pris en compte, tels que la nécessité, par exemple, de ne pas retenir un nombre trop important d'étalons d'une même origine paternelle, ou des étalons ayant des origines génétiques déjà trop présentes dans la population PFS.

L'ANPFS se réserve la possibilité de retenir exceptionnellement, sur décision de la commission d'élevage, également quelques sujets âgés en 2022 de 2, 4 ou 5 ans repérés sur la base de prestations et résultats exceptionnels. Ils devront avoir été présentés en session d'approbation et avoir été approuvés.

IV - 2 / L'offre

L'ANPFS proposera aux propriétaires des étalons sélectionnés par la commission de prendre en charge, par un contrat non renouvelable, une partie des frais de congélation de la semence des étalons sélectionnés, à savoir les frais de fabrication des doses auprès de la Société partenaire Eurogen à hauteur de deux doses de huit paillettes par jument pour 30 juments, ainsi que les frais de l'analyse sanitaire Norme France.

Les propriétaires des étalons conservent à leur charge le coût de la pension nécessaire pour la période de leur analyse sanitaire et du prélèvement de leur semence.

ANPFS - La Colonie - Parc Equestre Fédéral - 41600 Lamotte-Beuvron

Au terme du contrat Jeune Génétique, le propriétaire devra rembourser à prix coûtant les doses non utilisées de son étalon à l'ANPFS; ou dans l'éventualité où il ne le souhaiterait pas, ces doses seront détruites.

IV – 3 / La contrepartie

Chaque propriétaire d'étalon signataire de ce contrat pour la saison de monte 2023 s'engage, en contrepartie de l'aide financière apportée par l'ANPFS, à exonérer, en 2023 et 2024, les propriétaires des juments faisant le choix de leur étalon du paiement d'une première partie du prix de saillie à la réservation (correspondant aux frais techniques), et à fixer le solde (en général payé au poulain né ou au poulain vivant) au tarif unique de 350 euros TTC pour un étalon de 4 ans et plus et de 300 euros TTC pour un étalon de 3 ans lors de l'année de monte. Précisons que les frais techniques n'incluent pas les frais de transport des doses.

L'ANPFS se réserve le droit de demander une carte de saillie au propriétaire de l'étalon pour l'offrir dans le contexte de son choix.

V / Redevance par poulain né

Le propriétaire d'un étalon inscrit au programme Jeune Génétique 2023 devra s'acquitter auprès de l'ANPFS d'une redevance de 15 € par poulain né en 2024 (quel que soit son livre généalogique, hors poulains nés pour le compte du propriétaire).

Pour ceux qui bénéficieront d'une aide à la congélation, cette redevance sera de 25 € par poulain né (quel que soit son livre généalogique, hors poulains nés pour le compte du propriétaire de l'étalon), et ce pour les deux années 2024 et 2025.

ANPFS - La Colonie - Parc Equestre Fédéral - 41600 Lamotte-Beuvron

